

RÉINVENTER L'UNIVERSITÉ

ELECTIONS AUX CONSEILS DE L'UNIVERSITE

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution » (art 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen)

Chers collègues,

Sous couleur de modernité et d'autonomie, la loi dite LRU – « libertés » et « responsabilités » des universités – redéfinit les missions de l'université, bouleverse radicalement ses institutions et amorce le retrait de l'Etat :

• **Redéfinition des missions** : tournant le dos à la tradition humaniste, l'université est sur le point d'abandonner sa mission séculaire au service du progrès de l'esprit humain et de la transmission des connaissances. Il s'agit désormais de mettre l'université au service de la « société civile », c'est-à-dire (pour parler clair) des intérêts particuliers : ajustement à courte vue de nos enseignements aux besoins économiques du moment, renforcement des partenariats avec les entreprises privées, culture étroite du résultat, généralisation du principe de concurrence (entre établissements, entre individus)...

• **Bouleversement des institutions** : les présidents d'université, maintenant élus à la majorité simple du CA, voient leurs pouvoirs considérablement augmentés au détriment de conseils affaiblis. La culture et les pratiques managériales font irruption dans l'université, accompagnées du jargon de la « gouvernance » et des techniques de gestion des choses et des hommes en vigueur dans les entreprises. Le principe du recrutement par les pairs est aboli et le processus placé tout entier entre les mains du président.

• **Retrait de l'Etat** : les universités sont incitées à pallier la pénurie programmée de crédits et de postes en faisant appel au financement privé et aux emplois non statutaires. Elles héritent de la charge du patrimoine immobilier délabré que l'Etat a négligé d'entretenir.

En réalité, cette loi retire à tous - sauf au président - libertés et responsabilités.

En demandant vos suffrages, nous nous prononçons sans équivoque :

- Pour réinventer un projet humaniste, ambitieux et démocratique ;
- Pour une université ouverte à tous, au service de l'intérêt général, qui se recentre sur ses missions essentielles ;
- Pour un rééquilibrage et une séparation des pouvoirs entre le président et les conseils centraux (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Études et de la Vie Universitaire), seuls garants contre les dérives présidentielles et le clientélisme ;
- Nous sommes mûs par des exigences de qualité et d'efficacité, non de profit. Nous sommes donc opposés à l'idée qu'une université puisse être gérée comme une entreprise.

En attendant l'abrogation de la loi LRU, il importe de faire en sorte que ses dispositions nocives et irréversibles ne s'appliquent pas.

Rôle du président

Le président d'université doit retrouver un rôle de représentation, de proposition et d'organisation, garant du fonctionnement serein de l'université. Nous ne voulons pas d'un autocrate qui détienne sans contrôle l'ensemble des pouvoirs. Nous ne soutiendrons un candidat à la présidence que si celui-ci s'engage :

- à laisser vivre pleinement les conseils centraux et à respecter leurs avis ;
- à dissoudre les directoires constitués de façon opaque au profit de commissions responsables devant les conseils centraux ;
- à renoncer à exercer ses prérogatives d'individualisation des services ;
- à mettre en place des « comités de sélection » remplaçant les défunctes commissions de spécialistes, respectant la parité A/B, formés de représentants élus de la discipline concernée et qui choisiront eux-mêmes les membres extérieurs ;

- à respecter les choix de ces comités, et à ne faire usage de son droit de veto qu'avec l'aval du CA et du CS ;
- à faire fonctionner l'université dans le cadre des statuts de la Fonction Publique ;
- à résorber l'emploi précaire, à faire figurer la lutte contre la précarité dans les projets d'établissement, à ne pas externaliser les services assumés par des fonctionnaires, en limitant contractualisations et repyramidages ;
- à renoncer à la gestion des primes.

Principe de séparation des pouvoirs

Les conseils ne peuvent exercer leur pouvoir de contrôle sur le gouvernement de l'université lorsque leurs membres exercent simultanément des fonctions dans l'équipe présidentielle. Nos élus s'engagent à se retirer au profit du suivant dans la liste s'ils choisissaient d'exercer des fonctions exécutives.

Budget de l'université

Le contrôle du budget est le seul contre-pouvoir dont dispose le CA face au président. Nous exercerons un contrôle véritable sur le budget, dont nous exigerons qu'il soit débattu en profondeur et examiné poste par poste. Nous refuserons de voter un budget qui accroîtrait le nombre d'emplois précaires, qui transformerait des emplois statutaires en emplois contractuels, qui ferait un recours excessif au financement privé ou au financement de leurs études par les étudiants.

Politique scientifique

La politique scientifique de l'université doit être décidée par le Conseil Scientifique, et non par un directoire inféodé au président. Le Conseil Scientifique ne pouvant réellement représenter toutes les disciplines de par son effectif, nous voulons créer des commissions de travail, ouvertes à tous, disciplinaires et interdisciplinaires. Ces commissions réfléchiront à la fois sur les axes de recherche nouveaux pouvant être mis en oeuvre à l'université et sur les formes d'organisation possibles des équipes de recherche. Leurs conclusions/propositions devront être débattues par le Conseil Scientifique. Tous nos laboratoires doivent disposer d'un financement stable, dégageant les moyens d'une recherche de qualité qui ne soit pas assujettie à la logique des contrats à court terme.

Politique d'enseignement

Nous agirons pour que s'améliorent les conditions matérielles souvent scandaleuses dans lesquelles nous enseignons : propreté et fonctionnalité des locaux, multiplication des salles de travail pour les étudiants, accès aux moyens audio-visuels et informatiques, renforcement des moyens en personnel d'appui (appariteurs, secrétaires et gestionnaires). Nous proposerons un calendrier des enseignements mieux réparti, qui concilie un enseignement efficace avec une recherche de qualité. Le CEVU créera des commissions de travail interdisciplinaires et ouvertes à tous (enseignants, étudiants, IATOS) qui proposeront des améliorations, aussi bien au niveau de la forme qu'au niveau du fond (nouvelles filières).

Tableaux de service

Nous demandons la réduction des charges d'enseignement pour tous (150 heures équivalents TD), avec maintien de l'équivalence TP/TD, ainsi que la prise en compte des tâches d'intérêt général avec un tableau d'équivalence clair et applicable pour tous les actes pédagogiques. Lors du vote de la répartition des services, nous veillerons au respect du principe d'égalité des services, sauf allègement **non individualisé** pour les collègues en début de carrière.

Patrimoine immobilier

Nous refuserons que l'UPMC devienne propriétaire de ses locaux, permettant ainsi à l'Etat de se débarrasser à bon compte du chantier de désamiantage. Les conséquences d'une telle opération pourraient rapidement se révéler catastrophiques pour les ressources de l'université. Rappelons que le coût des travaux a déjà très largement dépassé toutes les prévisions initiales.

Listes soutenues (collèges A et B) par :

CGT, FO-Paris6, SLR, SNCS, SNESUP-Paris6-UPMC, SUD Education, UNSA-Education-Paris6